SERVICE PUBLIC
- LIBRE -
QUI EST-CE ?

MEYER HABIB

> *« Je porte le sionisme révisionniste de Jabotinsky dans mon ADN. C'est en suivant le chemin de mon père, guidé par la tradition familiale, que j'ai rencontré en 1992, celui qui est devenu l'un de mes amis les plus proches : Benjamin Netanyahou. »*



***Meyer Habib*, né le 28 avril 1961 à Paris (France), est un homme politique et homme d'affaires franco-israélien.**

Issu d'une famille juive d'origine tunisienne, Meyer Habib grandit dans le 19e arrondissement de Paris. Il reçoit une éducation juive traditionnelle et fut très influencé par son père, Emmanuel Habib, qui a fondé la première société de fabrication de vins casher, « Habib frères », à la fin des années 1950, et son oncle, Élie Lolo Habib, très investi dans l'action sociale confessionnelle en faveur de la jeunesse juive, notamment dans le cadre de la Fédération des sociétés juives de France (FSJF) et en l'honneur de qui fut fondée l'association **Ahavat Hayeled**, qui apporte un soutien aux enfants (centre de vacances et aides scolaires). **En Tunisie, son père, proche de Menahem Begin, a été un militant actif de la droite sioniste**.

Il effectue sa scolarité à l'école Lucien-de-Hirsch puis au lycée Yabné. Après un baccalauréat scientifique, il part étudier en Israël et intègre, après une classe préparatoire, **l'Institut israélien de technologie Technion de Haïfa.**

Jeune militant, Meyer Habib s'engage à l'adolescence, sur les traces de son père, **ami de Menahem Begin,** dans le mouvement de jeunesse sioniste radical **Betar.** Sioniste, il devient un militant de la communauté juive.

Il s'engage dans les années 1990 au Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Président de la Commission Israël, il œuvre au renforcement des relations entre la France et Israël. Membre du Comité exécutif du Fonds national juif, il est également élu au comité directeur du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), puis au bureau exécutif. Élu à trois reprises à la vice-présidence du CRIF, il se présente à la présidence de l'institution en 2010, contre Richard Prasquier, mais est battu par 106 voix contre 61.

En 2013, à la suite de l'annulation de l'élection de Daphna Poznanski-Benhamou en tant que députée, il se présente à l'élection législative partielle dans la 8e circonscription des Français établis hors de France, sous l'étiquette de l'UDI. Il bénéficie du soutien officiel de Benyamin Netanyahou, le Premier ministre israélien, ainsi que du soutien de Jean-Louis Borloo, président-fondateur de l'UDI. Il mène des campagnes électorales presque exclusivement orientées vers Israël et aux accents très religieux. Le 9 juin 2013, après avoir été devancé au premier tour, il est élu député au second tour face à Valérie Hoffenberg, avec 53,36 % des suffrages exprimés, avec un taux d'abstention de 90,9 %.

Il se dit partisan d'une opposition « constructive » face au gouvernement socialiste de Manuel Valls. Il affirme ainsi : « chaque fois qu'un pas ira dans la bonne direction, je l'approuverai ». C'est ainsi qu'il est l'un des seuls députés de l'opposition, avec Frédéric Lefebvre, à voter en faveur du Pacte de responsabilité. Il soutient également la loi « Cazeneuve » de lutte contre le terrorisme. Début 2015, il se déclare favorable à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », mais a refusé de voter la confiance au gouvernement à la suite de l'utilisation de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Meyer Habib soutient François Fillon pour le second tour de la primaire française de la droite et du centre de 2016. Aspirant à un second mandat de député des Français établis hors de France lors des élections législatives de 2017, **il se présente comme le candidat de « la cause sioniste » et des « valeurs de la Torah »**. Candidat unique de la droite et du centre sous l'étiquette Les Républicains-

UDI, **il est réélu député de la 8e circonscription des Français de l'étranger avec 57,9 % des suffrages exprimés et un taux d'abstention de 88,3 %**. **Il était soutenu par plusieurs personnalités politiques, notamment le Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, et par Itshak Yossef, grand rabbin séfarade d'Israël**. Plusieurs de ses interventions faisant explicitement référence à la religion sont remarquées par les observateurs. Meyer Habib est le seul député sortant des Français de l'étranger reconduit dans ses fonctions à l'issue de la XIVe législature face à un candidat de La République en marche, le parti du président récemment élu, Emmanuel Macron. Le 27 juin 2017, il rejoint le groupe Les Constructifs (LC). Il est le seul député du groupe à voter contre le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

Le 19 juin 2022, il est élu dans la 8e circonscription des Français établis hors de France, au second tour des élections législatives avec 8 470 voix sur 131 216 inscrits soit 6,46 % des inscrits et 50,58 % des suffrages exprimés.

Benyamin Netanyahou le présente dans ses écrits comme son représentant personnel en France. Meyer Habib aime quant à lui parler de Netanyahou comme d'un « frère ». D'après le quotidien Le Monde, Meyer Habib s'est fait au sein de l'Assemblée nationale le relais des « éléments de langage de la droite religieuse nationaliste israélienne » **Ancien militant de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), Meyer Habib est actif dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il est vice-président du groupe d'études sur l'antisémitisme à l'Assemblée nationale.**

Fin octobre 2015, Meyer Habib écrit une lettre au directeur de Sciences Po Paris pour demander une sanction exemplaire à l'encontre d'Amira Jumaa, une étudiante franco-koweïtienne, qui avait publié sur les réseaux sociaux des propos antisémites. L'élève est immédiatement suspendue puis exclue de l'école, fait rarissime, à l'issue de la procédure disciplinaire.

En octobre 2021, après un mois de travaux, le rapporteur de la commission d'enquête parlementaire tendant à rechercher « les éventuels dysfonctionnements de la police et de la justice dans l'affaire dite Sarah Halimi », Didier Paris, démissionne. **Il explique dans une interview au Monde que « Le but de M. Habib était de refaire l'instruction (...). Il a tout fait pour instrumentaliser cette commission. Or, en mettant en cause une décision de justice devenue définitive, il commet une violation de la séparation des pouvoirs »**.

La thèse de Meyer Habib sur la préméditation est rejetée par François Molins, procureur de la République de Paris au moment des faits et entendu à ce titre par la commission, qui souligne que cette hypothèse « est en contradiction majeure avec les constatations du dossier et les conclusions de l'expert ».

Les tensions entre les commissaires, déjà importantes lors des travaux comme en attestent la démission après un mois du premier rapporteur Didier Paris et le refus de certains commissaires de nombreuses auditions demandées par Meyer Habib, se sont accentuées après la publication du rapport. Celui-ci a été adopté à sept voix sur douze présentes au moment du vote, sept voix du seul groupe LREM. Meyer Habib, ainsi que le secrétaire de la commission François Pupponi, décident de voter contre le rapport tandis que les vice-présidents Constance Le Grip et Brahim Hammouche notamment s'abstiennent.

Le rapport établit que l'opération « ne présente pas de dysfonctionnements des services de police », que « la doctrine d'intervention a été respectée » et que la procédure pénale a également été « strictement respectée ». La première proposition présentée par le rapport porte sur l'encadrement des commissions d'enquête lorsqu'elles ont trait à une procédure judiciaire.

Meyer Habib qualifie ce rapport de « vide, creux, globalement à décharge, incomplet et rempli d'inexactitudes ». Dans différentes interviews accordées à l'issue des travaux de la commission, Meyer Habib fustige une affaire d'État comparable à celle de l'Affaire Dreyfus. Il écrit : « L'affaire Sarah Halimi est une nouvelle affaire Dreyfus. […] À l'époque, on accusait un innocent par antisémitisme. Aujourd'hui, on disculpe un meurtrier antisémite qui a prémédité son crime. »

Meyer Habib a érigé la lutte contre la campagne de boycott d'Israël Boycott, désinvestissement et sanctions dite BDS en priorité d'action. Il estime qu'il « n'y a pas plus immoral que BDS » et que « le BDS est le nouvel antisémitisme ». Le 16 décembre 2015, en réponse à une question orale posée par Meyer Habib, le Premier ministre, Manuel Valls, condamne toutes les campagnes de boycott visant les produits israéliens du fait du conflit avec les Palestiniens, en jugeant qu'elles étaient souvent le paravent d'un « antisionisme qui bascule dans l'antisémitisme ».

Meyer Habib écrit une lettre ouverte au président de la République François Hollande le 28 avril 2016, pour critiquer le vote de la France en faveur d'une résolution du conseil exécutif de l'UNESCO proposée par l'Algérie, l'Égypte, le Liban, le Maroc, Oman, le Qatar et le Soudan, et validé par les États membres du Conseil (avec 24 voix pour, six contre et 28 abstentions). Le texte appelle à protéger le patrimoine culturel palestinien à Jérusalem-Est, niant selon Israël et Meyer Habib « tout lien historique entre le peuple juif et ses deux sites les plus sacrés à Jérusalem : le Mur occidental (ou Kotel) et le mont du Temple ». **En octobre 2017, il soutient la « décision forte et morale » des États-Unis et d'Israël de quitter l'UNESCO, qui s'est muée, selon lui, en « officine antisioniste ».**

En décembre 2021, Meyer Habib exprime son indignation contre un vote de la France en faveur de trois résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU visant à faire du mont du Temple à Jérusalem, un des sites les plus sacrés du Judaïsme, un lieu exclusivement musulman en le présentant sous son unique appellation arabe Haram al-Sharif.

Le 14 décembre 2021, il écrit alors une lettre ouverte au Président de la République Emmanuel Macron dans laquelle il fustige le double langage de la diplomatie française à propos d'Israël.

Lors de l'élaboration de la loi contre la haine en ligne, dite loi « Avia », il dépose un amendement qui demande que soient ajoutés à la caractérisation de la haine les mots « notamment à l'égard de l'existence de l'État d'Israël ». L'amalgame entre l'antisémitisme et l'antisionisme est vivement critiqué, car faire voter une loi criminalisant l'antisionisme, défini entre les lignes comme la critique de la politique israélienne, rendrait potentiellement illégale toute critique d'Israël, qui pourrait être jugée antisémite. Un appel de 127 intellectuels juifs du monde entier est lancé aux députés français, le collectif dénonçant un amalgame « hautement problématique » et affirmant que « de nombreuses victimes de l'Holocauste étaient antisionistes ». Le texte est adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2019.

Meyer Habib se prononce pour le droit des policiers de porter leur arme en dehors des heures de service pour sécuriser les lieux publics.

En mai 2016, à l'initiative conjointe de Meyer Habib et du député Pierre Lellouche, la commission d'enquête sur les attentats de Paris effectue un déplacement en Israël où elle réalise plusieurs auditions et ouvre la voie à un renforcement de la coopération entre les deux pays en matière de lutte contre le terrorisme.

Le 8 septembre 2016, il écrit une lettre au Premier ministre français, Manuel Valls, pour « faire part de son indignation devant le programme de la Fête de l'Humanité » dont l'édition 2016 prévoyait, « dans la plus grande illégalité, et dans un silence total des pouvoirs publics, un atelier "Libérez Marouane Barghouti", faisant l'apologie de ce terroriste palestinien responsable de la mort de nombreux civils israélien, et un stand mettant à l'honneur la campagne BDS de haine d'Israël. » Et d'ajouter que « cette tolérance, [...], pour la légitimation, voire la glorification des terroristes, est sans doute en partie responsable de la vague d'attentats qui nous frappe actuellement ».

Le 2 septembre 2016, partant du constat que la lutte contre le terrorisme est la première préoccupation des Français, il dépose une proposition de loi constitutionnelle et une proposition de règlement à l'Assemblée nationale pour que puisse être créée d'urgence une neuvième commission permanente dédiée à la sécurité intérieure, la lutte contre le terrorisme et l'État de droit. « L'enjeu est d'empêcher les terroristes d'exploiter certaines faiblesses de notre système de protection des droits et libertés tout en préservant notre modèle de civilisation ».

En septembre 2017, il dépose toute une série d'amendements visant à durcir le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, en particulier la création de centres de rétention administrative pour les individus représentant une menace, la déchéance de nationalité, voire l'apatridie, l'interdiction de retour sur le territoire, la fermeture définitive des lieux de culte gangrenés par une idéologie islamiste, la suppression des prestations sociales pour les familles des djihadistes, l'incinération des dépouilles des terroristes et l'anonymat de leurs sépultures ». S'agissant de la suppression des allocations familiales aux familles d'enfants djihadistes, il justifie son projet en arguant que « le présent amendement part du postulat qu'aucun enfant ne naît pas terroriste mais le devient sous l'effet d'un environnement néfaste, lié notamment à la négligence des parents ou à un cadre familial qui favorise radicalisation par la légitimation de discours de haine, voire de la violence terroriste »

Le 17 janvier 2017, il a interpellé à l'Assemblée nationale le ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, à la suite de la conférence de Paris sur le Proche-Orient, dont les conclusions préconisent un retour aux frontières du 2 juin 1967. Il qualifie le sommet d'« insipide » et d'« intempestif » et a demandé au gouvernement s'il ne s'agissait pas d'« une tentative de récupération de l'électorat islamo-gauchiste, au risque d'importer un peu plus le conflit sur notre sol »

Meyer Habib considère Jérusalem comme la capitale indivisible de l'État d'Israël et qualifie de « pure chimère » la recherche de la solution à deux États entre Israéliens et Palestiniens sur la base des frontières de 1967.

En mai 2013, dans une vidéo diffusée sur YouTube destinée à présenter sa famille aux électeurs, **il qualifiait Israël d'« État le plus moral et le plus humaniste au monde »**.

Meyer Habib, aux côtés d'autres parlementaires comme Claude Goasguen ou Christian Estrosi, s'oppose fin 2014 au projet du Parti socialiste de résolution invitant la France à reconnaître un État palestinien. Le projet, à forte teneur symbolique, est finalement adopté par 339 voix contre 151. Pour Meyer Habib, cette reconnaissance, anticonstitutionnelle et contre-productive, « équivaut à importer le conflit israélo-palestinien en France ».

En mai 2017, Meyer Habib accuse la diplomatie française de « biais antisioniste » dans un courrier au ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, concernant la dénomination des territoires où sont adressés les courriers électoraux en Cisjordanie et à Jérusalem. Meyer Habib critique la mention « territoires palestiniens » sur les courriers électoraux envoyés aux Français vivant en Cisjordanie. Selon lui, cette mention est une « provocation, ayant pour effet d'humilier les Français d'Israël », lui préférant une « expression neutre comme Jérusalem ». Les électeurs de Jérusalem reçoivent les courriers électoraux adressés au nom de la ville, tandis que les électeurs du reste de la Cisjordanie reçoivent des enveloppes avec la mention « territoires palestiniens »

Il dénonce l'invitation faite au président iranien Hassan Rohani au lendemain de la conclusion de l'accord préliminaire de Genève sur le programme nucléaire iranien dans une lettre ouverte au président de la République François Hollande.

Selon le journaliste Emmanuel Ratier, il fut impliqué dans l'attaque par l'« Organisation juive de combat » de la fête de commémoration de Jeanne d'Arc le 8 mai 1988 — ayant blessé 8 personnes, dont deux fonctionnaires de police.

En juillet 2016, des documents provenant du bureau du Premier ministre israélien révèlent que Meyer Habib a financé plusieurs voyages à l'étranger de Benyamin Netanyahou dans les années 2000.

Il a téléphoné le 25 juillet 2015 à un commissariat de police du 19e arrondissement de Paris à propos de mises en examen de membres de la communauté juive ayant agressé deux victimes de confession musulmane. Le policier, qui a relaté l'incident dans une main courante, parle de « pression » et affirme que le député a cherché sa « clémence en vue d'obtenir une levée de garde à vue immédiate » tandis que Habib dément formellement cette dernière allégation.

En juin 2016, les journaux Mediapart et Haaretz font état, dans le cadre de l'affaire de la fraude à la TVA sur les quotas de carbone, de connexions entre Meyer Habib, Benyamin Netanyahou et Arnaud Mimran, ce dernier étant soupçonné par la justice française d'être l'un des organisateurs. Ils mentionnent des documents issus du registre israélien des sociétés concernant Track Performance (une société créée en 2006 par Arnaud Mimran en Israël) qui dévoilent qu'au capital de cette société figure Meyer Habib avec 25 % des parts.

En juillet 2018, Meyer Habib a une violente altercation avec le personnel de sécurité de l'Assemblée nationale. Il se présente à l'assemblée accompagné de quatre personnes et d'un officier de sécurité armé. Ce dernier n'ayant pu présenter de badge d'accès, le chef de groupe a « légitime-

ment expliqué qu'il ne pouvait entrer ». Un peu plus tard, cet officier est revenu accompagné de Meyer Habib et a « délibérément provoqué les agents en ouvrant sa veste pour montrer [...] une arme portée à la ceinture ». Meyer Habib a verbalement pris à partie le chef de groupe en insinuant qu'il était antisémite. Il explique que les personnes qu'il accompagnait étaient des représentants de l'armée israélienne, invités par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale dont il est vice-président.

Il rend hommage sur Twitter à l'ancien dictateur tunisien Ben Ali, à l'occasion de son décès, en septembre 2019. Il fait de même pour la mort de l'ancien dictateur égyptien Hosni Moubarak, en février 2020. Dans les deux cas, il emploie l'expression « dictateur certes », ce qui est vu par beaucoup comme une minimisation des souffrances subies par les peuples tunisien et égyptien. La formule « comme tous les dirigeants arabes » est également dénoncée comme essentialiste et raciste, ses opposants y voyant une formulation qui laisse entendre que le monde arabe est par nature destiné à être dirigé par des dictateurs.

En février 2020, il appelle au boycott touristique de la Tunisie après que le président tunisien, Kaïs Saïed, a demandé une enquête sur la participation d'un tennisman franco-israélien à un tournoi à Tunis.

Le même mois, sur Twitter, Meyer Habib qualifie de « petites connes » les parlementaires Manon Aubry, Clémentine Autain, Esther Benbassa et Elsa Faucillon à la suite de leur participation à une manifestation dansante contre la politique du gouvernement. Meyer Habib réitère ses propos à l'Assemblée nationale. Il déplore des actions répétées de « buzz » de la part de l'« extrême gauche » et affirme que le fond de la question est l'« obstruction » des députés de La France insoumise lors des débats sur la réforme des retraites. Il est en retour accusé de sexisme par des élues de gauche.

La consule de France à Tel-Aviv met en cause dans une note adressée à la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) le déroulement des élections législatives de 2022 dans la circonscription de Meyer Habib, faisant état de « pratiques dont la légalité pourrait être questionnable ». Le député sortant aurait ainsi mis en place des bus auprès des synagogues lui étant acquises afin d'encourager les électeurs à aller voter et permis l'ingérence d'élus de municipalités étrangères dans l'organisation d'élections françaises.

En novembre 2022, une enquête pour détournement de fonds publics visant Meyer Habib est ouverte et confiée à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFF).

SOURCES

1 https://fr.wikipedia.org/wiki/Meyer_Habib

2 https://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA695100

3 https://www.hatvp.fr/fiche-nominative/?declarant=habib-meyer

4 https://www.nosdeputes.fr/meyer-habib

5 https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/11/30/le-depute-meyer-habib-vise-par-une-enquete-pour-detournement-de-fonds-publics_6152385_823448.html

6 https://www.marianne.net/politique/depute-meyer-habib-utilise-mandat-influencer-election-israel

7 https://www.lepoint.fr/societe/les-policiers-ne-veulent-plus-assurer-la-securite-du-depute-meyer-habib-21-10-2014-1874472_23.php#11

8 https://www2.jeune-nation.com/kultur/culture/8-mai-1988-attaque-de-lorganisation-juive-de-combat-sur-le-cortege-de-jeanne-darc

9 https://jerusalem.consulfrance.org/Permanence-au-Consulat-general-du

10 https://www.radiofrance.fr/franceinter/meyer-habib-le-depute-francais-qui-murmure-a-l-oreille-de-benyamin-netanya-hou-6220992

11 https://www.lecourrierdelatlas.com/politique-meyer-habib-tweete-de-fausses-images-pour-s-en-prendre-aux-gazaouis-23765/

12 https://www.francaisenisrael.fr/2022/06/14/meyer-habib-depute-sortant-de-la-huitieme-circonscription/

13 https://fr.timesofisrael.com/topic/amira-jumaa/

14 https://www.businessnews.com.tn/les-propos-de-meyer-habib-contre-la-tunisie-creent-la-polemique,520,95145,3

15 https://www.tribunejuive.info/2022/07/21/meyer-habib-mon-pere-emmanuel-roger-habib-zl-ne-le-18-juillet-1920/

16 https://fr.wikipedia.org/wiki/Arnaud_Mimran